



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 9 février 2026
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de suffrages exprimés : 31 dont : 5 pouvoirs	

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_021 : Finances - Affectation du résultat 2025 du budget principal

Finances locales - Décisions budgétaires

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M57,*

Compte tenu du résultat présenté plus haut, il est proposé une répartition comme suit :

- 002-Fonctionnement : 2 000 000,00 €
- 1068-Investissement : 650 807,48 €

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Claude RAYNAUD, président de la communauté de communes Plaine Limagne, se retire au moment du vote.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement (1068) : 650 807,48 €

- Report en excédent de fonctionnement (002) : 2 000 000,00 €

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 27 février 2026

Le secrétaire de séance,

Loïc CHATARD

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement